



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formations

DÉLIVRÉE PAR



Accréditation
N° 5-0618
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Guide de Réalisation du Dossier VAE pour la Certification de Denturiste

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître vos compétences et votre expérience dans le domaine de la denturologie. Pour réussir votre démarche, vous devez constituer un dossier complet qui sera évalué par un jury. Ce guide vous explique comment remplir chaque document et préparer vos annexes.

Étapes clés pour la constitution du dossier

1. Téléchargez et préparez les documents

Les documents nécessaires pour constituer votre dossier sont disponibles au format DOCX (modifiable) et PDF (lecture seule). Téléchargez les documents suivants :

- [Télécharger le Livret VAE \(modèle préformaté en .docx\)](#)
 - [Télécharger le Livret VAE \(version PDF\)](#)
 - [Télécharger la Table des Annexes \(modèle en .docx\)](#)
 - [Télécharger la Table des Annexes \(version PDF\)](#)
 - [Télécharger la Procédure VAE \(version PDF\)](#)
-

2. Remplir le Livret VAE

Le livret VAE est le document principal dans lequel vous allez décrire vos compétences, vos expériences et vos formations en lien avec la denturologie. Ce document se divise en plusieurs sections :

Partie 1 : Présentation personnelle

- **Ce que vous devez faire :** Indiquez vos informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse, email, téléphone) ainsi que la certification visée : *Certification de Denturiste*.
- **Conseil :** Ajoutez une brève explication de vos motivations à obtenir cette certification, en lien avec votre parcours professionnel.

Partie 2 : Parcours professionnel et expériences



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formations

DÉLIVRÉE PAR



Accréditation
N° 5-0618
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

- **Ce que vous devez faire :** Décrivez vos expériences professionnelles en lien avec la denturologie. Pour chaque poste, précisez vos missions, les compétences acquises, et les résultats obtenus.
- **Conseil :** Utilisez des exemples concrets de situations où vous avez fabriqué des prothèses dentaires, géré des dossiers patients, etc. Mentionnez les dates d'emploi pour chaque poste.

Partie 3 : Compétences acquises

- **Ce que vous devez faire :** Détaillez les compétences spécifiques liées à la denturologie que vous avez acquises. Expliquez comment ces compétences ont été mises en pratique dans vos expériences professionnelles.
- **Conseil :** Illustrez chaque compétence avec des exemples concrets et des résultats mesurables (comme la satisfaction des patients ou l'efficacité des prothèses réalisées).

Partie 4 : Formation et développement professionnel

- **Ce que vous devez faire :** Listez toutes les formations suivies en lien avec la denturologie (par exemple, des certificats de formation en prothèses dentaires) et incluez les dates et durées.
- **Conseil :** Joignez des copies des certificats dans la section annexes.

Partie 5 : Projets et réalisations

- **Ce que vous devez faire :** Présentez les projets importants auxquels vous avez participé ou que vous avez dirigés. Par exemple, l'introduction de nouvelles technologies dans la conception de prothèses dentaires.
- **Conseil :** Pour chaque projet, décrivez les objectifs, votre rôle, et les compétences mises en œuvre.

Partie 6 : Motivations et projet professionnel

- **Ce que vous devez faire :** Expliquez pourquoi vous avez choisi la VAE et comment l'obtention de cette certification va vous aider dans votre carrière.
- **Conseil :** Soyez précis sur vos objectifs professionnels futurs, comme l'ouverture de votre propre laboratoire ou l'enseignement de techniques avancées.

3. Compléter la Table des Annexes

Les annexes sont des documents supplémentaires qui viennent prouver et illustrer ce que vous avez décrit dans le livret VAE (certificats de formation, photos de prothèses, lettres de recommandation, etc.).



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formations

DÉLIVRÉE PAR



Accréditation
N° 5-0618
Portée d'application
sur www.cofrac.fr

Comment organiser les annexes :

- **Numéroter les annexes** : Chaque annexe doit avoir un numéro unique pour être facilement référencée dans le livret. Exemple : Annexe 1 – Certificat de Formation.
- **Ajouter un titre et une description** : Pour chaque annexe, indiquez son titre (ex : "Certificat de Formation en Denturologie") et une brève description de son contenu et de sa pertinence.
- **Référence dans le livret** : Mentionnez dans le livret où chaque annexe est utilisée (par exemple, "Voir Annexe 1 : Certificat de Formation" dans la partie 4 sur les formations).

Exemple de Table des Annexes :

Numéro	Titre du Document	Référence dans le Livret	Description
Annexe 1	Certificat de Formation en Denturologie	Section 4.1	Atteste de la formation de 30 heures en denturologie.
Annexe 2	Lettre de Recommandation – Dr. X	Section 2.1	Atteste des compétences en gestion de cas complexes.
Annexe 3	Photos de Prothèses Réalisées	Section 5.1	Montre des exemples de prothèses dentaires réalisées.

4. Vérifier votre dossier

Avant de soumettre votre dossier, assurez-vous que :

- Toutes les sections du livret VAE sont complètes.
 - Les annexes sont bien numérotées et référencées dans le livret.
 - Tous les documents annexes sont lisibles et bien scannés.
 - Vous avez joint tous les certificats nécessaires, lettres de recommandation, etc.
-

5. Soumettre votre dossier

Une fois votre dossier VAE complet (livret rempli et annexes prêtes), vous pouvez le soumettre par voie électronique ou par courrier selon les instructions fournies par votre organisme de certification. Veillez à respecter les délais de soumission et à conserver une copie de tous les documents pour vous-même.



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formations

DÉLIVRÉE PAR



Accréditation
N° 5-0618
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

FAQ (Foire Aux Questions)

1. Combien de temps faut-il pour préparer un dossier VAE ?

Cela dépend de votre expérience et des documents dont vous disposez déjà. En général, la préparation peut prendre entre quelques semaines et plusieurs mois.

2. Est-il nécessaire d'inclure toutes les annexes mentionnées ?

Non, vous devez inclure uniquement les annexes qui sont pertinentes et apportent une preuve solide de vos compétences et de votre expérience.

3. Que faire si j'ai besoin d'aide pour compléter mon dossier ?

Vous pouvez nous contacter via notre formulaire de contact ou par téléphone pour toute assistance.

Contactez-nous

Si vous avez des questions supplémentaires ou avez besoin d'aide pour la préparation de votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter à contact@france-denturiste.fr ou au **01 23 45 67 89**.

En suivant ce guide, vous devriez être en mesure de compléter votre dossier VAE avec toutes les preuves nécessaires pour obtenir la certification de denturiste. Bonne chance dans votre démarche de validation des acquis !